



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

DU RÈGLEMENT NUMÉRO 299-24-8

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉE PAR LE SOUSSIGNÉ QUE :

Lors de la séance ordinaire tenue le 17 août 2026, le Conseil a adopté le règlement numéro 299-24-8 modifiant le Règlement d'urbanisme numéro 299-24.

La MRC des Appalaches a délivré, en date du 9 septembre 2026, le certificat de conformité du règlement 299-24-8.

Ce règlement entre en vigueur à cette date conformément à la loi.

Donné à Adstock, ce 17 septembre 2026.

Le directeur général,

(Signé)

Jérôme Grondin



**CAPITALE DU PLEIN AIR
ET DE LA VILLÉGIATURE**
—
dans Les Appalaches

35, rue Principale Ouest, Adstock (QC) G0N 1S0
ADSTOCK.CA